

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 décembre 2017

MARCHÉ UNIQUE DU NUMÉRIQUE - (N° 480)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE24

présenté par
M. Démoulin, rapporteur

ARTICLE UNIQUE

À l'alinéa 24, après le mot :

« et »,

insérer les mots :

« de faciliter ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.